

# COMMUNE DE CINQUEUX

*Compte rendu de la séance  
du Conseil Municipal*

**du 04 SEPTEMBRE 2008**

L'an deux mil huit, le quatre septembre à vingt heures dix minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Bernard FRICKER, Maire.

**Étaient présents** : MM. Bernard FRICKER, Raymond LELEU, Marcel NOWINSKI, Didier BACOT, Mme Martine BONTEMPS, MM. Thierry FAGARD, Yves LE GRANVALET, Mme Thérèse DELHAYE, M. Bernard VANDENBERGHE, Mmes Roselyne GOENSE, Martine AUGUSTE, MM. Jérôme GAUCHET, Jacky DELFOSSE, Bernard LESSERTISSEUR, Daniel PATROLIN, Gérald TACHENON, Mme Maryvonne LAVAIRE, M. René LAVAIRE.

**Était excusé avec pouvoir** : M. Thierry DENEUVE (pouvoir à M. Didier BACOT)

**Secrétaire de séance** : Mme Martine AUGUSTE

## **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 Juillet 2008.**

Les conseillers municipaux demandent que le compte rendu soit mis rapidement sur le site internet. Aucune modification, le compte rendu du conseil municipal du 22 juillet 2008 est approuvé et signé des membres présents.

## **1. Assurance dommages ouvrages pour la construction d'un bâtiment à usage des services techniques**

Monsieur le Maire passe la parole à Madame BONTEMPS qui expose les données suivantes : trois compagnies d'assurances ont été contactées donnant les résultats et propositions suivantes :

M.M.A. - Noyon : 6.959,00€ TTC

AXA - Senlis : 5.492,50€ TTC

SMACL - Niort : 4.863,32€ TTC. Cette compagnie étant la moins disante et à prestation identique aux autres compagnies, le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition de la SMACL et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat dommages ouvrages.

## **2. Modification de la délégation d'attribution du conseil municipal au Maire**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Sous Préfecture en date du 24 juillet 2008 faisant état d'une mention manquante à la délibération du 21 mars 2008 au point 15 de l'article 1 : *conformément aux délibérations du 1<sup>er</sup> décembre 1994 et du 6 mars 2007, concernant les zones U, NA et ND du POS de la commune* ; à l'unanimité, le conseil adopte cette modification.

## **3. Extension des compétences de SAGE oise Aronde**

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte s'est prononcé en faveur des compétences permettant d'assurer la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). Cette mise en œuvre doit être confiée à un syndicat mixte, le travail s'effectuera à une échelle plus large que le périmètre de la CCPOH et il suffit de compléter les statuts de la manière suivante :

**Sous la rubrique "Compétences additionnelles"**

### **Protection et mise en valeur de l'environnement et du patrimoine :**

Elaboration, mise en œuvre, suivi et révision du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) OISE ARONDE.

#### **Sous un nouvel article :**

Pour l'exercice de ses compétences, la Communauté de Communes pourra adhérer à un syndicat mixte. Cette disposition s'appliquera aux compétences qui justifieraient de travailler à une échelle plus large que le périmètre de la Communauté de Communes.

Les conseillers municipaux, à la majorité (MM. LE GRANVALET, GAUCHET et LESSERTISSEUR s'abstiennent) adoptent et votent la modification des statuts de la CCPOH.

#### **4. Vote d'un montant forfaitaire pour utilisation d'un branchement électrique forain**

A la suite de la demande de Monsieur MANIKO TOMA Eduardo, pour le stationnement d'un camion de pizza tous les jeudis avec possibilité de raccordement au branchement électrique forain de la place Tainturier, le conseil municipal après étude et à l'unanimité adopte le forfait de stationnement et d'utilisation du branchement électrique forain pour un montant forfaitaire mensuel de 10.00€. auquel s'ajoute le droit de place de 5.60€ par jeudi.

#### **5. Appel d'offres à la concurrence pour l'aménagement des commerces de l'immeuble "le Clos Moreau"**

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier est maintenant complet et que la première tranche des travaux concernant la rénovation d'un commerce existant et la construction d'un deuxième commerce peut faire l'objet d'un appel d'offres à la concurrence. Il demande l'autorisation du conseil municipal de lancer la procédure de cet appel d'offres. Adopté à l'unanimité.

#### **6. Solidarité Haumont : Vote d'une subvention exceptionnelle**

L'association des Maires du Nord, fait appel à la solidarité tant des citoyens que des collectivités locales pour venir en aide aux sinistrés de la région d'Haumont qui ont été durement touchés voire totalement ruinés pour nombre d'entre eux. Monsieur le Maire pour y répondre demande à ce que toute publicité soit faite auprès de la population et indique que les dons peuvent être déposés en mairie. Il propose que le conseil municipal vote une subvention exceptionnelle de 500€ (Cinq Cents euros) qui sera adressée à l'Union des Maitres du Nord. Adopté à l'unanimité.

#### **7. Transfert de crédits pour le budget assainissement**

Afin de permettre le remboursement d'un trop perçu de 110 euros sur une subvention du Conseil Général de l'Oise, versée sous forme d'acompte, pour le Plan de Zonage Assainissement, il y a lieu de créer l'article 65 et de transférer 110 euros à partir de l'article 022-Dépenses imprévues.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et vote le transfert de crédits sur le budget assainissement afin de rembourser la somme due au conseil général.

#### **8. Montant du loyer "Le Panier Gourmand"**

Monsieur le Maire indique que le bail commercial entre la commune et Monsieur Bernard DACQUET gérant du commerce "le Panier Gourmand" a été signé le 31 août 2008 conformément aux conditions du bail dérogatoire signé les 25 & 26 septembre 2006 comportant promesse de bail 3.6.9.ans à l'issue de la période de 23 mois se situant le 31 août 2008. Ce bail a donc été signé le 31 août 2008, le loyer a été fixé à la somme annuelle de 7.200€ hors taxes, il sera révisé annuellement en fonction de l'indice INSEE de la construction.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le montant du loyer. Il prend effet dès que la réalisation des travaux sera terminée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1. Monsieur le Maire indique que le calendrier du 2<sup>ème</sup> semestre 2008 des formations spécifiques aux diverses fonctions des collectivités locales édité par l'Union des Maires de l'Oise est à la disposition de ceux qui seraient intéressés.
2. Monsieur le Maire rappelle que la Charte des Associations devra être rédigée, discutée avec toutes les parties prenantes et adoptée par le conseil municipal avant la réunion d'attribution des salles pour les manifestations de l'année 2009.
3. Monsieur LELEU, indique que le Plan de Cinqueux édité en 2003 par une entreprise spécialisée dans ce domaine, n'est plus à jour. Il informe qu'il va contacter l'entreprise en vue de faire éditer un plan réactualisé.
4. Monsieur le Maire, fait part d'une lettre de remerciement adressée au conseil municipal par la famille de Monsieur Jacky LOBGEAIS à l'occasion du décès de Madame Marie-Thérèse LOBGEAIS.
5. Monsieur Jacky DELFOSSE signale que certaines plaques de rues sont mal placées ou manquantes et demande qu'il y soit remédié.
6. Monsieur Bernard VANDENBERGHE émet le souhait que l'on puisse trouver des volontaires, associations, etc. susceptibles de rendre visite à des personnes seules et ou âgées ayant des difficultés ou impossibilités de se déplacer, pour leur apporter un peu de soutien et d'aide ne serait ce que moral afin que ces dernières ne se sentent plus seules. Toute personne ou association qui pourrait répondre à ce souhait pourra s'adresser en mairie pour se faire connaître et nous les en remercions d'avance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

*Le Maire.*